

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DEVE 187** Subvention de fonctionnement (878 euros) à l'association Les Pas Sages.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris à Les Pas Sages ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 878 euros est attribuée à l'association Les Pas Sages, dont le siège social est situé 33, rue des Vignes 75020 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**